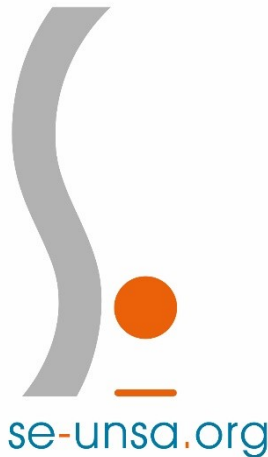


Compte rendu du CTSD – Jeudi 21 juin

Lecture des déclarations liminaires : lire celle du SE-UNSA



Propos liminaire du DASEN : le DASEN redit son attachement et la place importante des instances paritaires pour poser et partager les décisions des cas étudiés. Il tient aux instances de ce département et l'a affirmé devant les maires des Deux-Sèvres. L'instance est habilitée à poser les décisions. Il souhaite que les échanges continuent dans le même respect. La carte 2019 est déjà sur la table et le DASEN a déjà des inquiétudes avec la crainte de baisse des moyens et de dédoublement des CE1 qui « couteront » 11 postes.

Le DASEN souhaite que les mesures 2018 permettent d'anticiper 2019, « Piloter c'est prévoir ».

Nous sommes à 39 écoles pointées selon le tableau de transparence et au regard du simple comptage des élèves. D'autres critères permettent de prendre les décisions et c'est le travail de l'instance.

A savoir que la dotation du privé est de - 8 élèves et de -1 pour le public.

Une attention particulière est portée aux enfants à besoins éducatifs particuliers ; Le DASEN a interpellé les structures spécialisées : travail sur le parcours des élèves en IME et une prise en charge plus importante de nos élèves.

Les décharges de direction : les efforts seront maintenus tant que cela sera possible : à savoir que 2,4 postes de décharge exceptionnelle en plus des décharges sont accordés.

Etude des tableaux de transparence

Maternelles : Prahecq, Airvault, Azay le Brulé ont des effectifs après fermeture de + de 29 donc pas de fermeture. **C'est un argument soutenu par le SE-UNSA dans notre déclaration liminaire.** Dans la même logique, l'école maternelle de Coulonges voit sa fermeture conditionnelle abandonnée.

Ville de NIORT : Niort-Ferry : fermeture de la classe mais maintien de la décharge de direction. Le seuil de fermeture est en deçà du seuil de l'école prioritaire or l'école n'est qu'en politique de la ville. Le DASEN s'explique sur la complexité des écoles de Niort et des vase-communicants entre écoles. Le travail est compliqué et ne permet pas de faire un travail de carte scolaire équitable et sérieux.

BRESSUIRE Jules FERRY : situation sera étudiée en septembre.

NIORT Jean MACE : fermeture conditionnelle abandonnée.

Saint Aubin du Plain : fermeture conditionnelle abandonnée.

PARTHENAY ville : Maintien des postes sur les deux autres écoles de Parthenay : La Mara et Prévert. Gutenberg est la seule à perdre un poste cette année, alors que chaque école au regard des effectifs pourrait se voir fermer une classe. L'abandon de Ferry est abandonné. Le DASEN souhaite avoir une réflexion globale sur Parthenay avec les élus l'année prochaine.

NIORT - Jean ZAY : poste fermé et poste ouvert estampillé CE – l'équipe décidera l'organisation de ce poste à travailler avec l'inspectrice. Cela signifie que l'année prochaine, un poste CE-dédoublé est déjà ouvert. Le collègue sera prioritaire l'année prochaine pour ce poste. Le collègue qui perd son poste cette année sera prioritaire pour prendre le poste estampillé. Le DASEN souhaite anticiper l'ouverture du ce1 dédoublé pour l'année prochaine.

NIORT - Emile ZOLA : même logique que Jean ZAY.

THOUARS : pas de fermeture sur les écoles de Thouars. Mais une réflexion est à venir pour la rentrée 2019.

RPI : Pas de fermeture sur les RPID&C, même si certaines écoles sont sur le fil du rasoir. Le DASEN est bienveillant mais précise qu'il reprendra contact avec les élus dès septembre.

La Mothe Saint-Héray : Abandon de fermeture.

